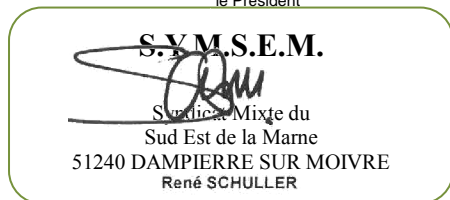


Département de la **MARNE**Arrondissement de **CHALONS EN CHAMPAGNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

le Président



Ce document a été signé électroniquement
 sur sa forme originale le 01/02/2018 à 14:41:41
 Date de convocation
 Référence : c20533d0b20981c5267641634fb5add48687260c
 13/02/2018

Délibération n°005

Nombre de membres : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Exprimés : 14 + 2 pouvoirs

Votants : 14 + 2 pouvoirs

L'an deux mille dix-huit, le 22 Février à 20h30.

Le conseil syndical légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr SCHULLER, Président de séance.

Etaient présents : Etaient présents : Mrs GUICHON, CHAMPENOIS, LONGUEVILLE, BRIGNOLI, HUET, ROGER, PIGNY, BOURGOIN, MANGIN, SANLIS, COLINET, DELAUNAY

Et Mme CAMUS

Absents excusés : MRS COYON, CHANTEREAUX, LAGNEAUX et Mme PUJOLPouvoirs : Mme PUJOL donne son pouvoir à Mr SCHULLER

Mr LAGNEAUX donne son pouvoir à Mr GUICHON

Secrétaire de séance : MR GUICHON**TRI DES POUBELLES DU CIMETIERE**

Les poubelles mises en place dans les cimetières par les communes servent à collecter des déchets verts, des pots de fleurs en terre et en plastique.

Il est demandé aux communes de mettre en place des poubelles permettant le tri des déchets, devant être déposés en déchèterie et des déchets ménagers pouvant être collectés et incinérés.

Le comité Syndical,

Après en avoir délibéré, décide :

De demander aux communes de faire le tri avant la présentation du bac du cimetière.

Pour extrait certifié conforme
 A Dampierre sur Moivre,
 Le 23/02/2018
 Le Président

René SCHULLER